

# Bachelier en enseignement section 3 français et langues anciennes

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be
<b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be
<b>HELHa Loverval</b> Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

RA1206 Fondements disciplinaires et didactiques : Découverte			
Ancien Code	PERA1B26CANT	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	B/C/Z/B/Z/C/B/C/Z/B/Z/C/ EAB1260		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	75 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte () HELHa Leuze-en-Hainaut <b>Raphaël VANTOMME</b> (vantommer@helha.be) HELHa Loverval <b>Dominique SERGENT</b> (sergentd@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant(e) sera capable de caractériser des aspects des civilisations méditerranéennes antiques.

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant(e) sera capable de traduire en français correct un texte latin non-vu tout en tenant compte des éléments textuels et contextuels.

Conformément au décret du 02.12.2021, une attention particulière sera portée à l'éducation aux médias, à l'EVRAS et au genre, ces dimensions devant être intégrées de manière transversale dans tous les axes de la formation.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

#### Compétence 3 **LES COMPÉTENCES DE L'ORGANISATEUR ET ACCOMPAGNATEUR D'APPRENTISSAGES DANS UNE DYNAMIQUE ÉVOLUTIVE**

Sous Compétence 3.1 Maitriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

3.1.1 Maitriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

### Acquis d'apprentissage visés

Dans diverses situations qui lui sont proposées, il est attendu que l'étudiant(e) soit capable par écrit et oralement de :

1. Identifier et représenter quelques éléments essentiels du cadre géographique, historique, et socio-politique de la civilisation gréco-romaine.

2. Identifier certaines composantes essentielles de l'urbanisme et de la vie quotidienne antique.
3. Traduire, en français correct, des unités sémantiques et syntaxiques significatives, dans un extrait de texte latin non-vu.

L'étudiant sera évalué sur ces différents acquis d'apprentissage.

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERA1B26CANTA Fondements disciplinaires et didactiques : Découvertes et ex 75 h / 5 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## **4. Modalités d'évaluation**

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERA1B26CANTA Fondements disciplinaires et didactiques : Découvertes et ex 50

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

Lorsqu'un étudiant présente l'épreuve intégrée d'une Unité d'Enseignement, que ce soit en première ou en seconde session, il est tenu de remettre l'ensemble des éléments constitutifs de ladite épreuve dans les délais et selon les modalités fixées par la fiche ECTS et les consignes d'évaluation.

En cas de non-remise d'un travail et/ou de non-présentation ou demande de note de présence pour une partie de l'épreuve, l'étudiant se verra attribuer une note de présence pour l'ensemble de l'Unité d'Enseignement concernée.

Toutefois, le jury d'évaluation peut, dans des circonstances exceptionnelles dûment motivées, décider d'une autre modalité d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

# Bachelier en enseignement section 3 français et langues anciennes

**HELHa Leuze-en-Hainaut** Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT  
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : [edu-leuze@helha.be](mailto:edu-leuze@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Fondements disciplinaires et didactiques : Découvertes et ex			
Ancien Code	22_PERA1B26CANTA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	ZEAB1261		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	75 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Raphaël VANTOMME</b> ( <a href="mailto:vantommer@helha.be">vantommer@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	50		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant(e) sera capable de caractériser des aspects des civilisations méditerranéennes antiques.

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant(e) sera capable de traduire en français correct un texte latin non-vu tout en tenant compte des éléments textuels et contextuels.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette unité d'enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes:

3 Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive

3.1 Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche

Dans diverses situations qui lui sont proposées, il est attendu que l'étudiant(e) soit capable par écrit et oralement de :

1. Identifier et représenter quelques éléments essentiels du cadre géographique et historique de la civilisation gréco-romaine.
2. Identifier certaines composantes essentielles de l'urbanisme et de la vie quotidienne antique, figures épiques et mythologiques.
3. Traduire, en français correct, des unités sémantiques et syntaxiques significatives, dans un extrait de texte latin non-vu.

L'étudiant sera évalué sur ces différents acquis d'apprentissage.

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

Éléments culturels relatifs aux civilisations méditerranéennes antiques

Caractéristiques des différents supports, documents et objets archéologiques

Composantes essentielles de l'urbanisme et de la vie quotidienne antique, figures épiques et mythologiques

## Démarches d'apprentissage

Au cours des séances se mêleront mises en situation, structurations théoriques, exercices, discussions méthodologiques, essais de dispositifs pédagogiques variés, consultation commentée de ressources et partage d'expériences. Une réflexion sur l'utilité des notions abordées dans cette UE sera menée.

Pour les heures 12, 13, 14, 15 par crédit, il est prévu des travaux individuels et de groupes, des remédiations, des visionnages de vidéos, des participations à des visites extérieures, des lectures, des présentations orales sur des points de matières, des exercices de synthèses.

## Dispositifs d'aide à la réussite

Des exercices et des explications supplémentaires sont donnés aux étudiants en fonction des besoins ou des résultats de tests formatifs réguliers.

## Sources et références

Une liste d'ouvrages est donnée en début d'année aux étudiants afin qu'ils puissent trouver davantage d'informations sur les matières abordées.

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Feuilles de cours et documents distribués en classe, notes personnelles des étudiants, recherches complémentaires dans les ouvrages de référence.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

L'évaluation se fait au travers d'un travail à remettre pour la session d'examen de juin (20%) et d'un examen écrit (80%). Une épreuve est complète si toutes les évaluations (travail écrit et examen écrit) sont présentées. L'indication "PP" ou "PR", en cas de signature pour une partie, apparaîtra à l'AA et remontera à l'UE si l'épreuve est incomplète.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	20	Trv	20
Période d'évaluation			Exe	80	Exe	80

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 50

### Dispositions complémentaires

Si l'étudiant est en échec pour l'épreuve du Q2, il devra représenter au Q3 la ou les modalités en échec, travail et/ou examen écrit. Si le travail est réussi au Q2, l'étudiant est dispensé de le représenter au Q3.

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).